



Directives relatives à la dix-septième session de la CDD

New York, le 3 août 2008

Chers amis, chers collègues,

Le secrétariat de la CDD invite votre organisation à apporter une contribution à la dix-septième session de la Commission du développement durable (CDD), qui se tiendra du 4 au 15 mai 2009 et sera précédée d'une réunion préparatoire intergouvernementale prévue du 23 au 27 février 2009. Les deux réunions auront lieu au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York.

Le secrétariat de la CDD a rédigé ces *Directives à l'intention des grands groupes* pour les aider à contribuer au processus préparatoire et faciliter leur participation à cette dix-septième session de la Commission, y compris la réunion préparatoire intergouvernementale. Ils y trouveront des chapitres donnant les grandes lignes de la procédure de présentation de rapports pour l'année de la session directive, l'indication des dates limites importantes pour les communications écrites et les précisions indispensables pour participer à la réunion préparatoire intergouvernementale et à la session elle-même. Le cycle biennal des seizième et dix-septième sessions est axé sur la mise en œuvre des programmes dans les domaines suivants : agriculture, développement rural, terres, sécheresse, désertification et Afrique.

À la dernière session d'examen, la seizième de la CDD, les grands groupes ont joué un rôle important et dynamique, et l'on prévoit qu'ils prendront part de même à la session directive qui s'annonce en contribuant à la formulation de lignes d'action concrètes. Cette dix-septième session mettra à profit les pratiques antérieures et continuera à renforcer la participation des grands groupes, et elle vous ménagera diverses occasions de dialoguer avec les représentants des gouvernements et les autres participants, et notamment d'avoir des échanges de vues avec eux dans le cadre du débat de haut niveau.

Pour préserver et fortifier la tradition participative bien établie de la Commission, il faut que toutes les parties y demeurent résolument attachées. Votre participation à ses travaux enrichit ses débats et influe sur leurs résultats. Nous vous invitons donc à entamer les préparatifs de la dix-septième session, nous tenant prêts à y collaborer avec vous et à faciliter une participation active de votre organisation aux réunions de cette année.

Pour toute information ou question concernant les grands groupes, veuillez vous adresser au :

Programme relatif aux grands groupes
2 UN Plaza – DC-2210
New York, NY 10017
Télécopie : 1 917 367-2341
Courriel : csdmregister@un.org

Directives relatives à la participation des grands groupes à la dix-septième session de la CDD

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Introduction à la dix-septième session de la CDD	3
1.1 Thèmes retenus et questions transversales	3
1.2 Calendrier des dates importantes et des dates limites	3
1.3 Cadre d'organisation des travaux	3
1.4 Bureau de la CDD-17	4
2. Rapports à présenter et contributions des grands groupes à la dix-septième session	4
2.1 Liste provisoire des rapports et autres documents	4
2.2 Contributions écrites des grands groupes	4
2.3 Participation des grands groupes aux réunions intersessions	5
2.4 Résultats escomptés	6
3. Participation des grands groupes à la dix-septième session de la Commission du développement durable	6
3.1 Accréditation et inscription préalable	6
3.2 Participation des grands groupes aux sessions officielles	8
3.3 Réunion entre le Bureau de la Commission et les grands groupes	9
3.4 Partenaires organisateurs des grands groupes	9
3.5 Salon du partenariat à la dix-septième session	11
3.6 Centre de formation	12
3.7 Manifestations parallèles	13
 Annexes	
1. Programme de travail pluriannuel de la Commission du développement durable : 2004-2017	14
2. États membres de la CDD en 2008-2009	17
3. Liste de contacts utiles	18

1. Introduction à la dix-septième session de la CDD

1.1 Thèmes retenus et questions transversales

La dix-septième session de la Commission du développement durable (CDD-17) se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 4 au 15 mai 2009. Elle sera précédée d'une réunion préparatoire intergouvernementale (RPI), prévue du 23 au 27 février 2009, également à New York au Siège de l'ONU.

Cette dix-septième session se tenant la seconde année du cycle d'application des seizième et dix-septième sessions, la Commission y examinera les progrès accomplis dans les domaines suivants :

<i>Cycle</i>	<i>Module thématique</i>	<i>Questions transversales</i>
2008-2009	<ul style="list-style-type: none">• Agriculture• Développement rural• Terres• Sécheresse• Désertification• Afrique	Élimination de la pauvreté; transformation des modèles de consommation et de production non viables; protection et gestion de la base de ressources naturelles du développement économique et social; le développement durable à l'ère de la mondialisation; santé et développement durable; développement durable des petits États insulaires en développement; développement durable de l'Afrique; autres initiatives régionales; moyens d'exécution; cadre institutionnel du développement durable; égalité des sexes; et éducation

1.2 Calendrier des dates importantes et des dates limites

<i>Septembre</i>	<i>Octobre</i>	<i>Novembre</i>	<i>Décembre</i>	<i>Janvier</i>	<i>Février</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>
21		1^{er}		1^{er}	23-27			4-15
Date limite de présentation des contributions des grands groupes aux rapports du Secrétaire général		Date limite de présentation des notes des grands groupes sur les priorités d'action		Achèvement de la rédaction des rapports du Secrétaire général	Réunion préparatoire intergouvernementale			Dix-septième session de la CDD

1.3 Cadre d'organisation des travaux

(À paraître prochainement)

1.4 Bureau de la CDD-17

Président : M^{me} Gerda Verburg, Ministre de l'agriculture, de la nature et de la qualité des aliments (Pays-Bas)

Vice-Présidents : M. Javad Amin-Mansour (République islamique d'Iran)

(Les vice-présidents représentant les États africains, d'Europe orientale et d'Amérique latine et des Caraïbes, respectivement, seront élus à une réunion ultérieure.)

Pour des informations biographiques sur les membres du Bureau, veuillez consulter le site de la CDD à l'adresse : <http://www.un.org/esa/sustdev/csd/csd17/bureau.htm>.

2. Rapports à présenter et contributions des grands groupes à la dix-septième session

Pour la dix-septième session de la CDD, les rapports sont centrés sur les grandes orientations et les actions possibles pour venir à bout des contraintes et des obstacles et faire face aux difficultés mis en évidence à la seizième session dans le module comprenant l'agriculture, le développement rural, les terres, la sécheresse, la désertification et l'Afrique qui entravent l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et de la Stratégie de Maurice pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

2.1 Liste provisoire des rapports et autres documents

Les documents officiels sont publiés dans les six langues. Des dérogations sont nécessaires pour ceux qui dépassent la longueur maximale prescrite et elles ne sont accordées qu'à titre exceptionnel. Les documents d'information ne sont publiés qu'en anglais ou dans la langue de l'original. La liste des rapports et autres documents de la dix-septième session sera affichée dès qu'elle sera prête.

Pour les mises à jour concernant les rapports, veuillez consulter la page d'accueil de la dix-septième session.

2.2 Contributions écrites des grands groupes

Le secrétariat de la CDD sera heureux d'accueillir les contributions écrites des organisations des grands groupes, qui nourriront les débats de la dix-septième session, à laquelle les grands groupes sont encouragés à apporter des contributions de fonds sous les formes suivantes :

- De brèves contributions écrites aux rapports du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'application, axées sur les actions possibles pour surmonter les obstacles, mis en évidence à la seizième session, auxquels celle-ci se heurte. Ces rapports seront finalisés à temps pour la réunion préparatoire intergouvernementale prévue du 23 au 27 février 2009 et disponibles en décembre 2008.

Date limite de présentation : 21 septembre 2008;

- Comme d'habitude, il y aura un document intitulé « Priorités d'action des grands groupes », établi par les partenaires organisateurs à la suite de consultations avec les réseaux de grands groupes du monde entier. Ce document est publié comme document officiel, sans avoir été édité, dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

La note sur les priorités d'action des grands groupes s'appuie sur les documents de travail de la session d'examen et expose les priorités de chaque secteur en ce qui concerne les orientations envisageables et les actions possibles pour venir à bout des contraintes et des obstacles et faire face aux difficultés recensées par la Commission à sa seizième session dans les domaines constituant le module thématique actuel. Cette note ne se limite pas aux recommandations à l'intention des gouvernements, elle présente aussi des axes d'action suivant lesquels les initiatives des grands groupes font partie intégrante des solutions proposées. Elle servira de base aux apports des grands groupes sur ce plan et de point de départ à leur participation, tant à la réunion préparatoire intergouvernementale qu'à la dix-septième session.

Date limite de présentation : 1^{er} novembre 2008

- Études de cas et exemples des meilleures pratiques, qui pourront être communiquées par le site Web du secrétariat de la CDD (*en cours*).
- Les organisations de grands groupes peuvent aussi adresser leur contribution à la Matrice des CDD-16/17 par courriel à : CSDMatrix@un.org. La Matrice est un outil d'information mis au point par le secrétariat, qui vise à fournir une information conviviale sur des exemples concrets de mise en œuvre dans les domaines thématiques de l'énergie au service d'un développement durable, du développement industriel, de la pollution de l'air/atmosphère et du changement climatique. Elle repose sur les renseignements communiqués par les gouvernements, notamment dans leurs rapports nationaux, ainsi que par les organismes des Nations Unies et les grands groupes. Il y est tenu compte des indications figurant dans les rapports du Secrétaire général et des partenariats pour le développement durable enregistrés auprès du secrétariat de la Commission, ainsi que des renseignements provenant des réunions régionales de mise en œuvre. La Matrice n'est pas un document officiel de la CDD. En tant qu'outil d'information, c'est un travail en cours. La version la plus récente rend compte des discussions qui ont eu lieu à la seizième session. Le secrétariat continuera à mettre la Matrice à jour, à mesure qu'il disposera de nouvelles données sur la mise en œuvre.

(La Matrice est accessible à l'adresse suivante : http://www.un.org/esa/sustdev/csd/matrix_cover.htm)

2.3 Participation des grands groupes aux réunions intersessions

Pour améliorer, consolider et compléter l'information existante sur les thèmes inscrits à l'ordre du jour, un certain nombre de conférences, réunions de groupes d'experts, ateliers et autres possibilités de consultation sont organisés tout au long de l'année. Ces rencontres peuvent être parrainées et accueillies par des gouvernements, divers organismes des Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales et organisations d'autres grands groupes, lesquels, bien souvent, y envoient des représentants.

Pour le calendrier complet des réunions intersessions, veuillez consulter : <http://www.un.org/esa/sustdev/calendar/calendar.htm>.

2.4 Résultats escomptés

Les résultats de la dix-septième Commission seront consignés et publiés dans son rapport sur les travaux de cette session, qui comprendra :

- **Des décisions de principe** sur les mesures concrètes et les options destinées à accélérer la mise en œuvre;
- **Un résumé du débat de haut niveau**, y compris l'échange de vues avec les grands groupes;
- **Le compte rendu des discussions régionales;**
- **Le compte rendu du Salon du partenariat;**
- **Le compte rendu du Centre de formation.**

3. Participation des grands groupes à la dix-septième session de la Commission du développement durable

La Commission a toujours été un lieu de rencontre très vivant entre fonctionnaires nationaux, grands groupes et organisations internationales, qui ont ainsi insufflé des idées neuves dans ce mécanisme intergouvernemental. Les représentants des grands groupes ont participé dans ce cadre à des dialogues multipartites, des échanges de vues, des tables rondes et des réunions de groupes d'experts. Ils ont défini des positions en coordination, lancé plusieurs partenariats multipartites, organisé des dizaines de manifestations parallèles pour échanger des données d'expérience, fait pression avec succès en faveur de certaines initiatives que la Commission devait à leur sens lancer ou soutenir et se sont mis d'accord sur des mesures conjointes de mise en œuvre.

Depuis quelques années, les grands groupes sont de mieux en mieux acceptés dans le mécanisme intergouvernemental officiel en qualité de partenaires respectés et essentiels du développement durable, et leur présence fait plus que jamais partie intégrante des sessions officielles. Les formules de participation originales et novatrices que pratique la Commission ont été très largement admises, et elle les défend sans réserve. Son bureau et son secrétariat continuent de rechercher des moyens nouveaux de renforcer la participation des grands groupes à son action.

3.1 Accréditation et inscription préalable

La participation non gouvernementale à la CDD est régie par le règlement de participation du Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC), qui exige que les participants non gouvernementaux représentent une ONG dotée du statut consultatif auprès de l'ECOSOC. Les organisations de grands groupes dotées de ce statut, y compris celles qui figurent sur la liste de la CDD, pourront envoyer des représentants à la dix-septième session. Celles qui ont été accréditées au SMDD seront tenues d'obtenir ce statut pour participer aux réunions de la Commission. Le règlement de l'ECOSOC ne permet pas la participation de représentants d'organisations qui n'ont pas de statut consultatif auprès de lui.

Si vous avez des doutes sur la situation de votre organisation du point de vue de l'accréditation, vous pouvez vérifier ce qu'il en est aux sources suivantes :

Liste de l'ECOSOC : http://www.un.org/esa/coordination/ngo/pdf/INF_List.pdf

Si votre organisation figure dans la base de données, elle est accréditée.

Liste de la CDD : http://www.un.org/esa/sustdev/mgroups/csd_roster.pdf

Si votre organisation figure dans cette liste, elle est accréditée.

Vous pouvez aussi :

- Prendre contact avec la Section des ONG : celle-ci tient à jour les listes d'organisations accréditées, y compris celles qui se sont vu accorder récemment le statut consultatif, mais n'ont pas encore été portées dans les listes accessibles sur Internet.

One UN Plaza, Bureau DC1-1480, New York, NY 10017
Téléphone : 1 (212) 963-8652, télécopie : 1 (212) 963-9248
Courriel : desangosection/un.org

- Vous adresser au Programme des grands groupes au secrétariat de la CDD.

Two UN Plaza, bureau 2210, New York, NY 10017, U.S.A.
Téléphone : 1 (212) 963-8497, télécopie : 1 (917) 367-2341
Courriel : csdmregister@un.org

Veillez vous assurer que votre organisation possède le statut consultatif nécessaire AVANT d'envoyer des représentants à New York ou de prendre des dispositions pour leur voyage.

Si votre organisation n'est pas accréditée et que vous vouliez envoyer des représentants à la CDD-17, vous avez la possibilité de vous adresser à une organisation accréditée faisant partie de vos réseaux et de voir avec elle si elle peut admettre vos représentants dans sa délégation. Les partenaires organisateurs de grands groupes ont aussi la faculté d'intégrer les représentants d'organisations non accréditées à leur groupe afin qu'ils puissent participer à la réunion.

Autre solution encore, les grands groupes peuvent aussi préférer demander à faire partie de la délégation de leur gouvernement en s'adressant au ministère compétent.

Inscription préalable

Si vous avez l'intention d'assister à la dix-septième session de la CDD, vous devez au préalable vous y inscrire par l'intermédiaire d'une organisation accréditée, afin de recevoir une carte d'identité ONU. Cela vaut pour tout représentant d'un grand groupe participant au Salon du partenariat, au Centre de formation et aux manifestations parallèles.

Trois semaines au moins avant la réunion, votre organisation devra adresser par télécopie ou courriel une lettre au secrétariat de la CDD en y joignant la liste des personnes que vous aurez désignées comme représentants de votre organisation, ainsi qu'une adresse électronique à laquelle les lettres de confirmation peuvent être expédiées. Cette lettre sera obligatoirement signée et imprimée sur papier à en-tête de l'organisation.

Une lettre de confirmation sera adressée par courriel pour chaque représentant, à la personne à contacter directement à l'organisation. Cette lettre accompagnée d'une photo d'identité, devra être présentée au bureau d'inscription quand votre

représentant arrivera au Siège de l'ONU pour assister à la CDD-17. La localisation précise et les heures d'ouvertures du bureau d'inscription seront affichées sur notre site Web dès qu'elles seront disponibles.

Les représentants ayant besoin d'un visa pour entrer aux États-Unis sont invités à en faire la demande le plus tôt possible, pour le cas où une procédure d'approbation spéciale des autorités américaines serait nécessaire, afin d'avoir la certitude de recevoir le visa à temps pour le voyage. L'expérience prouve en effet que, pour obtenir un visa américain, il est recommandé aux représentants d'organisations non gouvernementales et autres grands groupes d'apporter au consulat ou à l'ambassade des États-Unis une copie de la lettre de confirmation de l'ONU, ainsi qu'une lettre de leur propre organisation rédigée lors de leur désignation. Cette lettre doit fournir des indications détaillées telles que le poste occupé et le nombre d'années passées au service de l'organisation par le demandeur et, le cas échéant, le nombre de demandeurs de visa envoyés par l'organisation à la CDD-17.

Les représentants d'ONG qui ont des relations de travail avec la mission des États-Unis dans leur pays peuvent essayer d'y contacter leur(s) homologue(s) et d'obtenir une lettre de référence à présenter lors de leur entretien avec la section consulaire (à noter que l'agent homologue ne joue aucun rôle dans la procédure d'octroi des visas).

Pour de plus amples précisions sur les textes régissant la participation des grands groupes, veuillez consulter le site : http://www.un.org/esa/sustdev/help_faq.htm#MG.

3.2 Participation des grands groupes aux sessions officielles

Structure et modalités de la participation

Les grands groupes participeront tout au long aux diverses activités de la session officielle de la CDD, suivant la pratique suivie lors des dernières sessions. Les « points d'entrée » recommandés pour eux à l'examen du Bureau de la seizième session seront les suivants :

Réunion préparatoire intergouvernementale (23-27 février 2009)

Structure et modalités de la participation : le Bureau est actuellement chargé d'examiner les différentes options en partant des pratiques antérieures. Des précisions supplémentaires seront affichées dès qu'une décision aura été prise.

CDD-17 (4-15 mai 2009)

Structure et modalités de la participation : le Bureau est actuellement chargé d'examiner les différentes options en partant des pratiques antérieures. Des précisions supplémentaires seront affichées dès qu'une décision aura été prise.

Résultats

Les contributions apportées par les grands groupes durant la CDD-15 devraient en principe éclairer la Commission et pourraient influencer sur les résultats de la session, y compris le texte final.

3.3 Réunion entre le Bureau de la Commission et les grands groupes

Traditionnellement, le Président de la CDD et les autres membres du Bureau rencontrent les représentants des grands groupes au cours de la préparation et durant

les travaux de la session de la Commission. La date, l'heure et le lieu exacts seront précisés par notre serveur de listes et affichés sur notre site Web dès qu'ils seront connus. Comme par le passé, un coprésident sera désigné comme interlocuteur des grands groupes pour la dix-septième session.

3.4 Partenaires organisateurs des grands groupes

La préparation de la participation multipartite au sein de la CDD est elle-même un exercice multipartite. Le Bureau de la Commission invite les principaux réseaux de grands groupes à former un groupe facilitateur, appelé « partenaires organisateurs », pour coordonner les préparatifs et aider le secrétariat à susciter et à guider l'intervention des parties prenantes pour chacun des secteurs des grands groupes. Le secrétariat préside le groupe facilitateur et appuie ses travaux tout au long de la préparation et du déroulement de la session de la CDD.

Les principales fonctions des partenaires organisateurs des grands groupes sont les suivantes :

- Consulter les réseaux pour établir sous forme de « Priorités d'action » les contributions écrites sur l'agriculture, le développement rural, les terres, la sécheresse, la désertification et l'Afrique – y compris les thèmes transversaux – qui rendent compte des vues de leur groupe sur les résultats escomptés et la mobilisation de mesures concrètes et tangibles pour faire avancer la mise en œuvre;
- Organiser, gérer et diffuser données et informations sur les grands groupes et la dix-septième session;
- Consulter les réseaux pour trouver des participants à enrôler dans la délégation de leurs secteurs respectifs;
- Coordonner et faciliter la participation des représentants de leurs secteurs respectifs pendant toute la dix-septième session, en travaillant en collaboration avec les représentants sectoriels des autres grands groupes assistant à la session et à la réunion préparatoire intergouvernementale.

Partenaires organisateurs des grands groupes pour le cycle d'application 2008-2009

Femmes

Women Organizing for Change in Agriculture and Natural Resource Management (WOCAN) (Les femmes s'organisent pour favoriser le changement dans l'agriculture et dans la gestion des ressources naturelles)

African Women Leaders in Agriculture and the Environment (AWLAE) (Femmes africaines leaders dans l'agriculture et l'environnement)

La fondation GRATIS

Enfants et jeunes

Des consultations sont en cours : pour tout complément d'information, veuillez contacter CSD Youth Caucus (Groupe de la jeunesse de la CDD).

Peuples autochtones

Fondation Tebtebba – Centre international des peuples autochtones pour l'éducation et la recherche sur les politiques

Réseau autochtone pour la défense de l'environnement

Organisations non gouvernementales

Sustainable Development Issues Network, par l'intermédiaire de la Northern Alliance for Sustainable Development (ANPED), du Third World Network (TWN) et du Centre international de liaison pour l'environnement (CLE)

Autorités locales

Conseil international pour les initiatives écologiques locales (ICLEI)

Travailleurs et syndicats

Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et Commission syndicale consultative auprès de l'Organisation de coopération et de développement économique (TUAC)

Commerce et industrie

Chambre de commerce internationale (CCI)

World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) (Conseil mondial des entreprises pour le développement durable)

Milieux scientifiques et techniques

Conseil international des unions scientifiques (CIUS)

Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs (FMOI)

Exploitants agricoles

Fédération internationale des producteurs agricoles

Pour toutes précisions concernant les personnes à contacter pour les partenaires organisateurs de la CDD figurant sur la liste, prière de consulter notre site Web à l'adresse suivante : http://www.un.org/esa/sustedv/mgroups/mg_op.htm.

3.5 Salon du partenariat à la dix-septième session

Les salons du partenariat tenus lors des sessions de la CDD offrent aux partenaires enregistrés par la Commission l'occasion de présenter les progrès accomplis, lancer de nouveaux partenariats, constituer des réseaux avec des partenaires actuels et éventuels, créer des rapports de synergie entre partenaires et tirer parti de l'expérience des uns et des autres. Le Salon du partenariat, qui fait partie intégrante du programme officiel de la CDD, ménage aux participants, la possibilité de s'informer et de discuter de l'utile contribution qu'apportent ces importantes initiatives à la réalisation des buts et objectifs arrêtés d'un commun accord entre gouvernements en matière de développement durable. Le prochain salon sera centré sur les partenariats qui travaillent dans les domaines retenus comme thèmes de la CDD-17 : agriculture, développement rural, terres, sécheresse, désertification, Afrique et petits États insulaires en développement. On trouvera un résumé de ces activités dans le rapport sur les travaux de la dix-septième session.

Veillez noter qu'il ne sera pas organisé d'activités du Salon du partenariat durant la Réunion préparatoire intergouvernementale, du 23 au 27 février 2009.

Structure générale du Salon du partenariat à la dix-septième session

Échanges de vues « Les partenariats dans la pratique » : Ces séances sont organisées par l'Équipe des partenariats de la CDD pour susciter un dialogue ouvert sur les questions pratiques intéressant les partenariats qui travaillent au développement durable dans les domaines constituant le module thématique des seizième et dix-septième sessions, à savoir, l'agriculture, le développement rural, les terres, la sécheresse, la désertification et l'Afrique, ainsi que sur les problèmes d'intérêt commun. Comme le veut l'axe des travaux de la session directive, à savoir, « les mesures pratiques et les orientations propres à accélérer la mise en œuvre des engagements », ces échanges de vues visent à offrir l'occasion de mettre en relief les leçons tirées de l'expérience « sur le terrain » par les praticiens des partenariats et sont destinés à multiplier au maximum les occasions pour les participants de poser des questions, recenser les difficultés, faire part des leçons de l'expérience et des meilleures pratiques et trouver des solutions neuves.

Séances de formation : au cours de la seizième session de la Commission, les deux séances de formation sur les problèmes intéressant les partenariats qui ont été proposées aux participants ont suscité beaucoup d'intérêt parmi eux et en ont attiré un nombre appréciable. Cette fois encore, le secrétariat de la Commission offrira aux organisations et/ou aux gouvernements l'occasion de parrainer des séances analogues lors de la CDD-17. Veuillez prendre contact avec le secrétariat de la CDD au début de 2009 pour voir quelles pourraient être les dates disponibles et les thèmes à retenir (courriel : beyondwssd@un.org).

Bureaux d'information du Salon du partenariat : un petit nombre de bureaux d'information seront, sur demande, mis gratuitement à la disposition des participants faisant partie des partenariats enregistrés par la CDD, dont les représentants auront la possibilité d'exposer et distribuer des informations sur leur partenariat, ainsi que de dialoguer directement avec les représentants assistant à la session.

Les bureaux d'information des partenariats seront ouverts lors de la dix-septième session de la Commission, du 4 au 12 mai 2009, de 10 heures à 18 heures. Veuillez noter qu'ils ne seront pas accessibles durant le débat de haut niveau de la CDD-17.

Qui peut participer au Salon du partenariat?

Tous les participants à la session, représentants des gouvernements, d'organismes des Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales et des grands groupes accrédités seront les bienvenus au Salon du partenariat.

En particulier, les partenariats travaillant dans les domaines constituant le module thématique des seizième et dix-septième sessions de la Commission – agriculture, désertification, sécheresse, terres, développement rural et Afrique – sont encouragés à y participer. Le lancement de nouveaux partenariats est lui aussi encouragé et sera bien accueilli.

Veillez noter que l'enregistrement d'un partenariat auprès du secrétariat de la CDD ne constitue pas une accréditation auprès de la Commission du développement durable. Pour avoir accès aux locaux de l'ONU durant la dix-septième session, il faut que les intéressés vérifient qu'ils sont accrédités auprès de la Commission (par l'intermédiaire d'un gouvernement, d'une organisation intergouvernementale ou d'un grand groupe).

Base de données des partenariats de la CDD

La base de données en ligne renferme des renseignements provenant de plus de 340 partenariats qui ont spontanément enregistré leurs activités auprès du secrétariat de la Commission du développement durable. L'information qui s'y trouve repose sur des communications adressées de leur propre initiative par les partenariats sur leur propre compte. Aussi, le secrétariat de la Commission engage-t-il tous les partenariats enregistrés auprès d'elle à continuer de mettre à jour l'information les concernant dans la période précédant sa dix-septième session, afin que les participants soient en mesure d'avoir accès à l'information la plus actuelle sur leurs plus récentes réalisations et contributions à la mise en œuvre.

La base de données peut être consultée à l'adresse suivante : <http://webapps01.un.org/dsd/partnerships/public/browse.do>.

Vous souhaiteriez enregistrer votre partenariat?

Pour des renseignements complets et détaillés sur les partenariats pour le développement durable, y compris les formulaires de demande, dates importantes et documents principaux, veuillez consulter le site : http://www.org/esa/sustdev/partnerships/partnerships_registration.htm.

3.6 Centre de formation

Le Centre de formation, qui est un élément du programme officiel de la Commission, fonctionne parallèlement aux séances plénières de la CDD. Il a pour vocation de fournir un enseignement et une formation pratiques sur des sujets liés aux thèmes examinés par la CDD et à certains thèmes transversaux intéressant le développement durable, pour faire avancer la mise en œuvre d'Action 21, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et de la Stratégie de Maurice pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Si vous souhaitez proposer une activité au Centre de formation, veuillez suivre les directives qui seront affichées prochainement sur la page d'accueil de la dix-septième session (<http://www.un.org/esa/sustdev/csd/review.htm>).

3.7 Manifestations parallèles

Des manifestations parallèles, parrainées par des grands groupes, des gouvernements et des organismes des Nations Unies, seront organisées pour compléter le programme de travail de la dix-septième session de la Commission en vue d'offrir des possibilités d'échanges informels d'informations de données, d'expérience et de vues non conventionnelles. Si vous souhaitez organiser une manifestation parallèle, veuillez suivre les directives établies à l'intention des organisateurs de manifestations parallèles en marge de la dix-septième session, qui seront prochainement affichées sur la page d'accueil de la CDD-17 (<http://www.un.org/esa/sustdev/csd/review.htm>).

Annexe 1

Programme de travail pluriannuel de la Commission du développement durable : 2004-2017

À sa onzième session, la Commission du développement durable a décidé que son programme de travail pluriannuel, au-delà de 2003, serait organisé sur la base de sept cycles de deux ans, chaque cycle étant axé sur certains modules thématiques comme indiqué dans le tableau ci-après.

Durant chaque cycle, les modules thématiques seront soumis à un examen intégré, tenant compte des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. La Commission est convenue que le processus de mise en œuvre devrait viser tous ces aspects à parts égales, et a indiqué que le choix de certaines questions pour un cycle donné ne diminuait en rien l'importance des engagements pris sur les aspects à examiner lors des cycles ultérieurs.

La Commission est aussi convenue que les moyens d'exécution devraient être examinés lors de chaque cycle et pour chaque question, action et engagement pertinents. Les liens avec d'autres questions transversales sont également à examiner pour chaque cycle, comme on le verra ci-dessous.

Programme de travail pluriannuel de la Commission du développement durable*

<i>Cycle</i>	<i>Module thématique</i>	<i>Questions transversales</i>
2004-2005	<ul style="list-style-type: none"> • Eau • Assainissement • Établissements humains 	Élimination de la pauvreté; transformation des modèles de consommation et de production non viables; protection et gestion de la base de ressources naturelles du développement économique et social; développement durable à l'ère de la mondialisation; santé et développement durable; développement durable des petits États insulaires en développement; initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique; autres initiatives régionales; moyens d'exécution; cadre institutionnel du développement durable; égalité des sexes; éducation
2006-2007	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources énergétiques aux fins du développement durable • Développement industriel • Pollution atmosphérique/atmosphère • Changement climatique 	Élimination de la pauvreté; transformation des modèles de consommation et de production non viables; protection et gestion de la base de ressources naturelles du développement économique et social; développement durable à l'ère de la mondialisation; santé et développement durable; développement durable des petits États insulaires en développement; initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique; autres initiatives régionales; moyens d'exécution; cadre institutionnel du développement durable; égalité des sexes; éducation
2008-2009	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture • Développement rural • Terres • Sécheresse • Désertification • Afrique 	Élimination de la pauvreté; transformation des modèles de consommation et de production non viables; protection et gestion de la base de ressources naturelles du développement économique et social; développement durable à l'ère de la mondialisation; santé et développement durable; développement durable des petits États insulaires en développement; initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique; autres initiatives régionales; moyens d'exécution; cadre institutionnel du développement durable; égalité des sexes; éducation
2010-2011**	<ul style="list-style-type: none"> • Transports • Produits chimiques • Gestion des déchets • Extraction minière • Cadre décennal de programmation sur les modèles de consommation et de production durables 	Élimination de la pauvreté; transformation des modèles de consommation et de production non viables; protection et gestion de la base de ressources naturelles du développement économique et social; développement durable à l'ère de la mondialisation; santé et développement durable; développement durable des petits États insulaires en développement; initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique; autres initiatives régionales; moyens d'exécution; cadre institutionnel du développement durable; égalité des sexes et éducation

<i>Cycle</i>	<i>Module thématique</i>	<i>Questions transversales</i>
2012-2013**	<ul style="list-style-type: none"> • Forêts • Biodiversité • Biotechnologies • Tourisme • Montagnes 	Élimination de la pauvreté; transformation des modèles de consommation et de production non viables; protection et gestion de la base de ressources naturelles du développement économique et social; développement durable à l'ère de la mondialisation; santé et développement durable; développement durable des petits États insulaires en développement; initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique; autres initiatives régionales; moyens d'exécution; cadre institutionnel du développement durable; égalité des sexes; éducation
2014-2015**	<ul style="list-style-type: none"> • Mers et océans • Ressources marines • Petits États insulaires en développement • Gestion des catastrophes et vulnérabilité aux catastrophes 	Élimination de la pauvreté; transformation des modèles de consommation et de production non viables; protection et gestion de la base de ressources naturelles du développement économique et social; développement durable à l'ère de la mondialisation; santé et développement durable; développement durable des petits États insulaires en développement; initiatives en faveur du développement durable de l'Afrique; autres initiatives régionales; moyens d'exécution; cadre institutionnel du développement durable; égalité des sexes; éducation
2016-2017	Évaluation globale de l'application d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg	

* E/CN.17/2003/6.

** À moins que la Commission n'en décide autrement, ces modules thématiques continueront de faire partie comme prévu du programme de travail pluriannuel.

Annexe 2

États membres de la CDD en 2008-2009 (53 membres, mandat de trois ans)

États d’Afrique (13)

Afrique du Sud, Cap-Vert, Djibouti, Gabon, Gambie, Guinée, Jamahiriya arabe libyenne, Malawi, Namibie, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Soudan

États d’Asie (11)

Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Émirats arabes unis, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d’), Japon, Koweït, Pakistan, République de Corée

États d’Europe orientale (6)

Croatie, Estonie, Fédération de Russie, Pologne, République tchèque, Roumanie

États d’Amérique latine et des Caraïbes (10)

Antigua-et-Barbuda, Argentine, Brésil, Chili, Costa Rica, Guatemala, Haïti, Pérou, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du)

États d’Europe occidentale et autres États (13)

Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Espagne, États-Unis d’Amérique, France, Israël, Monaco, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, Suède (un siège vacant)

Annexe 3

Liste de contacts utiles

Secrétariat de la Commission du développement durable

Renseignements d'ordre général

Division du développement durable/
Département des affaires économiques et sociales de l'ONU
Two United Nations Plaza, 22^e étage
New York, NY, 10017, États-Unis d'Amérique

Télécopie : 1 (212) 963-1267, -4260, -1795;
Courriel : dsd@un.org

Petits États insulaires en développement

M^{me} Diane Quarless, Chef
Service des petits États insulaires en développement, Division du développement durable/Département des affaires économiques et sociales de l'ONU

Télécopie : 1 (917) 367-3391
Courriel : sidsnet@sdnhq.undp.org

Grands groupes

M^{me} Federica Pietracci, Coordinatrice du Programme relatif aux grands groupes
Coordination des politiques, Service des grands groupes et des partenariats,
Division du développement durable/Département des affaires économiques et sociales de l'ONU

Téléphone : 1 (212) 963-8497
Télécopie : 1 (917) 367-2341
Courriel : csdmregister@un.org

M^{me} Tonya Vaturi, administrateur adjoint du Programme relatif aux grands groupes,
Coordination des politiques, Service des grands groupes et des partenariats,
Division du développement durable/Département des affaires économiques et sociales de l'ONU

Téléphone : 1 (212) 963-4704
Télécopie : 1 (917) 367-2341
Courriel : csdmregister@un.org

Partenariats et Salon du partenariat

M^{me} Patricia Chaves, Administrateur hors classe
Coordination des politiques, Service des grands groupes et des partenariats,
Division du développement durable/Département des affaires économiques et sociales de l'ONU

Télécopie : 1 (917) 367-2341
Courriel : beyondwssd@un.org

Centre de formation

Télécopie : 1 (212) 963-9883
Courriel : learningcentre@un.org

Manifestations parallèles

Télécopie : 1 (917) 367-2341
Courriel : dsd@un.org

**Section des organisations non gouvernementales
(pour les demandes d'information concernant
leur accréditation)**

Section des organisations non gouvernementales,
Division de l'appui au Conseil économique
et social et de la coordination
One United Nations Plaza, Bureau 1480
New York, NY 10017, États-Unis d'Amérique

Téléphone : 1 (212) 963-8652
Télécopie : 1 (212) 963-9248
Courriel : desangosection@un.org

**Service de liaison avec les organisations
non gouvernementales, Bureau de New York**

One United Nations Plaza, Bureau 1106
New York, NY 10017, États-Unis d'Amérique

Téléphone : 1 (212) 963-3125
Télécopie : 1 (212) 963-8712
Courriel : ngl@un.org